

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°20/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Date d'affichage : 26 mars 2026
Date de convocation : 26 mars 2026

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, dûment convoqué le 23 mars 2026, conformément aux articles L.2121-7, L2121-10 et L2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON- Maire

Etaient présents : Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRÉ, Violette PELLEGRINO, Baptiste FAVALESSA, Martine FLAK, Michel TARDIEU, Sandra ARMANDI, Jean-Pierre WALTER, Laurie PRÉPOIGNOT, Norbert BERNARD, Pascale COHENDET, Gérard EYMARD, Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO, Sabine SMEDING-TOURAILLE, Samir BOUAGALA, Laurence HOBEL-MOIRAND, Éric DISDIER, Raphaëlle LA MANNA, Jérémy MARCELINO, Jeanne GAISON, Max NESTOLAT, Magali HERVÉ, Christine CANAL JOUVIN, Olivier BOYLAUD, Jeanine DURAND, Frédérique REFFET, Philippe MILLE

Absents excusés ayant donné pouvoir : -

Etaient absents et excusés : -

Secrétaire de séance : Jeanne GAISON

OBJET : Désignation des délégués de la commune de Rousset auprès du Syndicat Intercommunal de gestion du collège de Font d'Aurumy de Fuveau

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L.5212-7 et L.5212-8 ;

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de désigner, certains de ces membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux ;

Entendu que :

Le Syndicat intercommunal de Font d'Aurumy créé le 24 décembre 1985 compte aujourd'hui 5 communes et a pour vocation la gestion et le fonctionnement du collège dans la limite des compétences qui ne sont pas confiées au Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Le syndicat gère également le gymnase de Font d'Aurumy ».



Monsieur le Maire propose de désigner :

- 2 titulaires et 2 suppléants

Le Conseil Municipal

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

- Décide d'élire les représentants de la commune devant siéger au Syndicat Intercommunal de gestion du collège de Font d'Aurumy de Fuveau comme suit :

Délégués titulaires : Jean-Pierre WALTER et Sabine SMEDING-TOURAILLE

Délégués suppléants : Gérard EYMARD et Martine FLAK

La présente délibération est adoptée à l'**unanimité**.

Le Secrétaire de séance

Jeanne GAISONON



Le Maire

Philippe PIGNON